



RCS : TOULOUSE
Code greffe : 3102

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2005 B 03221
Numéro SIREN : 485 085 229
Nom ou dénomination : 2M. R.T.

Ce dépôt a été enregistré le 31/12/2013 sous le numéro de dépôt A2013/019467

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
TOULOUSE



1747545

Dénomination : 2M. R.T.
Adresse : 79 rue Gaston Doumergue 31170 Tournefeuille -
FRANCE-
n° de gestion : 2005B03221
n° d'identification : 485 085 229
n° de dépôt : A2013/019467
Date du dépôt : 31/12/2013

Pièce : procès-verbal d'assemblée générale



1747545

31 DEC. 2013

enregistré sous le numéro :
N° de gestion :

19467
2005 1503221

2M.R.T.

Société par actions simplifiée au capital de 37 000 euros
Siège social : 79, Rue Gaston Doumergue 31170 TOURNEFEUILLE

RCS TOULOUSE 485 085 229

PROCES VERBAL DE DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 30 DECEMBRE 2013

L'an deux mille treize,
Et le trente décembre,
à 13 heures

Les associés de la société 2M.R.T, SAS au capital de 37 000 €, dont le siège social est à TOURNEFEUILLE (31170), 79, rue Gaston Doumergue, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de TOULOUSE sous le numéro 485 085 229, se sont réunis au siège social, sur convocation du Président

L'assemblée est Présidée par Monsieur Michel ROUGET, en sa qualité de Président de la société.

Chaque associé a été convoqué par lettre recommandée ou lettre remise en main propre.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque participant à l'assemblée en entrant en séance.

Le Président constate que sont présents à la réunion :

Monsieur Michel ROUGET, propriétaire de 666 actions
Madame Martine MIONI, épouse ROUGET, propriétaire de 37 actions, agissant tant en son nom personnel qu'en qualité de représentant de Monsieur Julien MIONI, propriétaire de 37 actions.

Le Président constate que tous les associés sont présents ou représentés.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer à la majorité requise sur les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- le pouvoir de l'associé représenté ;
- le rapport du Président ;
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée ;

Puis le Président déclare que le rapport du Président, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les statuts ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission du Président,
- Nomination d'un Nouveau Président,
- Nomination d'un Directeur Général, Pouvoirs du Directeur Général,
- Pouvoirs à conférer.

Le Président donne lecture de son rapport.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président, met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

MR
ML

HL LP

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Michel ROUGET de ses fonctions de Président de la société à effet du 31 décembre 2013 et nomme en remplacement Monsieur Pascal LEPETIT demeurant à LEGUEVIN (31490) 6, Boulevard du Paradis, né à VERSAILLES (78) le 12 avril 1970, de nationalité française.

Monsieur Pascal LEPETIT, intervenant, déclare accepter les fonctions de Président, et n'être frappé d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, sur proposition du Président, décide, à effet du 31 décembre 2013 de doter la société d'un Directeur Général et nomme à cette fonction Madame Hélène BALLUET épouse LEPETIT demeurant à LEGUEVIN (31490) 6, Boulevard du Paradis, née à EVRY (91) le 12 Février 1972, de nationalité française.

L'assemblée générale décide que le Directeur Général disposera des mêmes pouvoirs que le Président, prévus par les statuts de la société.

Madame Hélène LEPETIT, intervenant, déclare accepter les fonctions de Directeur Général, et n'être frappée d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.


L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture.


Monsieur Michel ROUGET



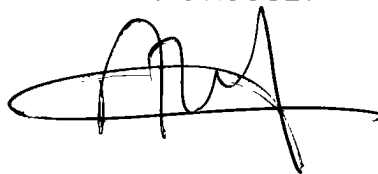
Monsieur Julien MIONI
Représenté par Madame Martine ROUGET



Monsieur Pascal LEPETIT
(Bon pour acceptation des fonctions
de Président)

Bon pour acceptation des fonctions
de président


Madame Martine ROUGET



Madame Hélène LEPETIT
(Bon pour acceptation des fonctions
de Directeur Général)

Bon pour acceptation
des fonctions de directeur general
